



PLATEFORME PROGRAMMATIQUE

33 propositions pour un programme municipal de gauche,
social et écologique en Finistère

Table des matières

Sous-thème n°1 . Attractivité	3
Proposition 1 . Renforcer les entreprises et les commerces	3
Proposition 2 . Assurer le déploiement de la fibre optique et du très haut débit	3
Proposition 3 . Favoriser la vie associative	3
Proposition 4 . Valoriser le patrimoine culturel et historique	3
Proposition 5 . Créer une foncière immobilière	3
Sous-thème n°2 . Écologie	3
Proposition 1 . Préserver le foncier agricole	3
Proposition 2 . Promouvoir l'agroécologie et les nouvelles pratiques agricoles	3
Proposition 3 . Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040	4
Proposition 4 . Repenser notre territoire en entrant dans l'ère de « l'économie circulaire »	4
Proposition 5 . Remettre la nature dans nos villes	4
Proposition 6 . Créer une COP26 territoriale	4
Proposition 7 . Édicter une charte écoresponsable pour les collectivités	4
Proposition 8 . Créer un débat annuel d'orientation climatique	5
Proposition 9 . Encourager l'utilisation de matériaux de construction alternatifs	5
Proposition 10 . Structurer une filière de récupération des matériaux de construction	5
Proposition 11 . Accompagner les habitants dans la réduction des déchets ménagers	5
Sous-thème n°3 . Démocratie participative	5
Proposition 1 . Créer des budgets participatifs locaux	5
Proposition 2 . Créer un droit d'adresse citoyen en conseil municipal	6
Proposition 3 . Instaurer la pétition citoyenne pour inscrire des sujets au vote du Conseil municipal	6
Proposition 4 . Nommer un adjoint en charge de la participation citoyenne	6
Proposition 5 . Mettre en place des réunions de quartier et des commissions extra-municipales	6
Proposition 6 . Installer une boîte à idées en mairie	6
Sous-thème n°4 . Solidarités et action sociale	6
Proposition 1 . Mettre en place un service municipal de transport pour les personnes isolées et à mobilité réduite	6
Proposition 2 . Créer une « Maison des aînés et des aidants »	6
Proposition 3 . Fixer un taux de 25 % de logement social dans chaque nouvelle opération de lotissement (loi SRU)	7
Proposition 4 . Adapter les bâtiments municipaux aux normes d'accessibilité	7
Proposition 5 . Nommer un interlocuteur « handicap » en mairie	7
Sous-thème n°5 . Vie scolaire, enfance et jeunesse	7
Proposition 1 . Créer des bourses pour les jeunes (permis, projets, etc.)	7
Proposition 2 . Instaurer un conseil municipal des jeunes	7
Proposition 3 . Installer un espace parents-enfants pour prévenir les risques liés à la vie scolaire (harcèlement, addictions, etc.)	7
Sous-thème n°6 . Intercommunalité	8
Proposition 1 . Mettre en place une présidence tournante entre les différentes communes de l'intercommunalité (de l'intercommunalité elle-même ou des commissions qui la composent)	8
Proposition 2 . Assurer une desserte en transports en commun optimale dans l'ensemble des communes qui composent l'intercommunalité	8
Proposition 3 . Créer une police intercommunale des transports	8

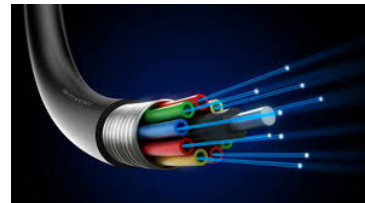
Sous-thème n°1. Attractivité

Proposition 1. Renforcer les entreprises et les commerces

- Accompagner les commerces de proximité grâce à des exonérations fiscales (CFE, TFPB) ;
- Soutenir les tiers-lieux, espaces mutualisés rassemblant un ensemble de services de type coworking, fab-lab, ressourceries, etc. en centre-ville et centre-bourg et apporter un soutien financier à ces projets pour sécuriser les modèles économiques et mettre en réseau les porteurs de projets.

Proposition 2. Assurer le déploiement de la fibre optique et du très haut débit

- Accompagner le projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis Bretagne, syndicat mixte composé de la Région Bretagne, des 4 départements et des 59 EPCI bretonnes ;
- Rappeler que le principe retenu pour ce projet est celui de l'équité et consiste à construire une prise en zone rurale pour une prise en zone urbaine.



Proposition 3. Favoriser la vie associative

- Renforcer les conventions de partenariat avec les associations ;
- Mettre en place des critères objectifs d'attribution des subventions ;
- Organiser des assises de la vie associative et définir un pacte avec les associations qui soit le socle de la trajectoire financière du soutien de la collectivité pendant le mandat et le socle de la renégociation des conventions.

Proposition 4. Valoriser le patrimoine culturel et historique

- Créer une commission spécifique sur la valorisation du patrimoine ;
- Ouvrir un point d'information touristique en mairie pour les communes non pourvues en office de tourisme.



Proposition 5. Créer une foncière immobilière.

- Une foncière immobilière peut permettre l'acquisition de murs commerciaux par la ville pour influencer sur le montant des baux commerciaux et anticiper la désaffectation commerciale ;
- Elle favorise l'installation de nouvelles activités (innovantes et/ou tertiaires) en plein cœur de commune.

Sous-thème n°2. Écologie

Proposition 1. Préserver le foncier agricole

- Une concertation avec tous les acteurs (agriculteurs, élus locaux...) afin de répertorier les besoins et prendre les mesures nécessaires ;
- Mettre un terme à la consommation des terres agricoles et naturelles.



Proposition 2. Promouvoir l'agroécologie et les nouvelles pratiques agricoles

- Développer et accompagner les projets alimentaires territoriaux et les programmes agricoles expérimentaux. Ces projets fédèrent les acteurs d'un territoire autour d'une ambition partagée pour développer l'agriculture durable et une alimentation de qualité ;
- Encourager l'approvisionnement en circuits courts de nos cantines scolaires (privilégier les produits bio, frais et locaux) ;
- Soutenir les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'agriculture biologique ;
- Encourager les projets de transition écologique et énergétique en leur attribuant un soutien financier.



Proposition 3 . Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040

Les pesticides sont présents dans l'eau, l'alimentation mais aussi dans l'air et les sols. La réduction de l'usage des pesticides et leurs effets néfastes est une attente forte de la société et une nécessité pour préserver la santé et l'environnement.



- Élaborer avec tous les acteurs un plan d'actions, proposer des solutions adaptées en contractualisant avec les agriculteurs en lien avec le Conseil régional ;
- Renforcer la communication sur les travaux du conseil municipal en matière de développement durable, les choix envisagés, les résultats obtenus ;
- Encourager les initiatives venues du terrain, en donnant plus de représentativité et de moyens aux conseils de quartier, aux conseils de la jeunesse, aux jurys citoyens en mettant en place un budget participatif ;
- Mettre en place des commissions mixtes rassemblant habitants, associations locales, élus en charge des dossiers et agents des services techniques afin de co-construire les projets.

Proposition 4 . Repenser notre territoire en entrant dans l'ère de « l'économie circulaire »

Il faut rompre avec les vieilles habitudes du « fabriquer, consommer, jeter ». La réduction des déchets à la source devient une priorité, avec le concours de tous.

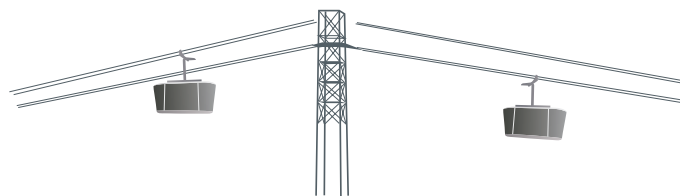
- Rendre le tri sélectif plus efficace, en améliorant le système de ramassage, proposant des collectes séparées - déchets verts, encombrants, apports en déchèterie... On installe des stations de compostage de proximité ;
- Créer l'action « Mon quartier zéro déchet », en mettant en place des ateliers participatifs où les habitants apprennent à concocter leurs produits ménagers, fabriquer des objets, cuisiner « anti-gaspi ». Des actions collectives sont aussi menées : nettoyage du quartier, jardin partagé, projection-débat pour sensibiliser aux impacts de la consommation sur l'environnement ;
- Accompagner l'implantation de recycleries et de ressourceries. Ces lieux donnent une seconde vie aux produits et tous peuvent s'y équiper à moindre frais ;
- Boiser les rues, en favorisant les essences locales et non allergisantes ;
- Entretenir les espaces verts avec des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité - fauchage tardif, taille douce des arbres, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, etc ;
- Installer des ruches, les abeilles participant à la pollinisation de 80 % des plantes à fleur.

Proposition 5 . Remettre la nature dans nos villes

- Les habitants peuvent contribuer directement à la biodiversité et à l'embellissement des espaces publics grâce à des permis de végétaliser ;
- Réintroduire le végétal sur l'espace public : chaque intervention sur l'espace public pourra être l'occasion de répondre à l'attente sociale de plus de nature. Par exemple, réaménager une rue peut permettre d'augmenter les espaces perméables et donc la végétalisation ;
- Végétaliser les toitures de nos bâtiments et les toits des abribus : ces surfaces planes sont importantes sur territoires. Il est donc possible de les investir pour les végétaliser afin de multiplier les espaces de biodiversité en ville.

Proposition 6 . Créer une COP26 territoriale

- Cette mesure est pertinente plutôt à l'échelle intercommunale : une COP26 locale regrouperait des représentants de tous les acteurs du territoire (citoyens, communes de la métropole, élus et administrations, entreprises, chercheurs, associations et syndicats) avec le soutien dans l'organisation d'associations environnementales. Elle peut couvrir tous les champs de l'action publique : logement, mobilités, aménagement, agriculture - y compris urbaine -, économie, santé, bien-être citoyen, etc ;
- Alternative : mettre en place un forum sur le climat et l'environnement, dont les membres sont choisis par tirage au sort parmi les habitants, en formant un panel représentatif, et dont les recommandations sont soumises au conseil municipal. Chaque année, les choix envisagés sont présentés et débattus en réunion publique.



Proposition 7 . Édicter une charte écoresponsable pour les collectivités

- Afin de réduire son empreinte carbone, une municipalité doit donner l'exemple ;
- Une telle charte permet de couvrir de larges champs de l'action publique : sensibiliser les services de la ville au tri (trier les papiers, le verre, le matériel bureautique, etc.), éviter le gaspillage d'encre et de papier, limiter et valoriser les matières organiques de la collectivité, utiliser du matériel non jetable, éviter les produits toxiques, former les agents et les élus à l'éco-exemplarité, remplacer la flotte de véhicules légers par des véhicules électriques, etc ;

Proposition 8 . Créer un débat annuel d'orientation climatique

- Sur le modèle du débat d'orientation budgétaire, il est possible de mettre en place un débat annuel d'orientation climatique au sein des assemblées municipale et communautaires. Ce débat permet notamment de présenter l'impact des investissements envisagés sur les émissions de GES ;
- Un document de support retrace la trajectoire prévue pour les émissions de GES et pour la consommation d'énergie, ainsi que les résultats obtenus. Il trace les orientations en matière climatique dans les différents secteurs. Il comporte une analyse des dépenses (investissement, subvention, communication, etc.) pouvant aboutir à une augmentation ou une diminution des émissions supplémentaires de GES des services municipaux et métropolitains (patrimoine et compétences) par rapport à l'année précédente ;
- Une telle démarche permet de prendre en compte le critère climatique dans les choix d'investissement à opérer dans le budget qui sera adopté un peu plus tard.

Proposition 9 . Encourager l'utilisation de matériaux de construction alternatifs

- Le sable est une denrée de plus en plus rare ; la production d'une tonne de béton émet une tonne de CO₂ et ce matériau a des qualités énergétiques limitées. À cela s'ajoute le transport de la matière et la gestion de ses déchets ;
- Il faut donc pousser les constructeurs à s'intéresser à d'autres matières plus durables et aux qualités énergétiques fortes, que ce soit du ciment à bas carbone, du bois ou même de la terre. Trois leviers peuvent permettre cette incitation : le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les appels à projets et les règlements de ZAC.

Proposition 10 . Structurer une filière de récupération des matériaux de construction

- Structurer une filière du déchet de construction permet d'en réduire les impacts écologiques. La déconstruction doit également suivre la même voie ;
- La structuration de cette filière peut permettre également la création de matériauthèques du réemploi dédiées à tout un chacun et en particulier aux artistes ;
- Dans un besoin constant et perpétuel de ressources matérielles, dans un souci d'économies publiques et d'attitudes responsables et environnementales, cette matériauthèque de ressources et de matériaux du réemploi s'inscrit pleinement dans une dynamique de Fab City. Ainsi architectes, paysagistes, urbanistes, etc. peuvent laisser cours librement à leur imagination et accéder gratuitement à cette ressource maîtrisée par la collectivité.



Proposition 11 . Accompagner les habitants dans la réduction des déchets ménagers

- Réduire le nombre de déchets par foyer est un des piliers de la réduction des déchets. À travers des ateliers, des actions de promotion, de la mise à disposition d'outils (composteurs, lombricomposteur, bacs, etc.), il s'agit de réussir à réduire, année après année, le nombre de déchets jetés par les familles ;
- Il est également possible de proposer des ateliers pédagogiques gratuits pour réduire les consommations d'eau et d'énergie, pour réduire la consommation de produits et d'emballages, pour trier les déchets individuels et fabriquer des produits ménagers bio. Ou encore fournir sur demande des emballages réutilisables (consignes) aux familles.

Sous-thème n°3. Démocratie participative

Proposition 1 . Créer des budgets participatifs locaux

- Défendre la co-construction de projets avec les habitants de la commune en allouant un pourcentage significatif (5 %)

du budget d'investissement de la commune ou de l'intercommunalité pour leur réalisation ;

- Organiser, à fréquence régulière, des réunions publiques pour que ces projets puissent être exprimés et que des informations puissent être délivrées à leurs porteurs concernant les marges de manœuvre de la commune ou de l'intercommunalité.

Proposition 2 . Créer un droit d'adresse citoyen en Conseil municipal

- Créer un droit d'adresse citoyen en Conseil municipal permet de rénover le fonctionnement des institutions locales et d'ouvrir les assemblées aux habitantes et aux habitants ;
- Cela passe par une simple réforme du règlement intérieur du Conseil municipal afin d'ouvrir la possibilité pour les habitants d'intervenir ou de poser une question en ouverture du conseil municipal (sous réserve que la demande parvienne suffisamment en amont de la séance).

Proposition 3 . Instaurer la pétition citoyenne pour inscrire des sujets au vote du Conseil municipal

- Avec cette proposition, les habitants peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal, afin que celui-ci débattre de toute question, proposition ou demande d'organisation d'une consultation locale (qui aura valeur d'avis), sur un sujet de compétence de la commune ;
- Des conditions doivent être fixées : nombre de signature minimum en fonction de la taille de la commune et sujet dans le champ de compétence municipale ;
- Un Conseil municipal par an peut être réservé spécifiquement à l'examen des pétitions ayant recueilli le plus de vote de la part des électeurs sur l'année écoulée ;
- À la suite de ce débat, le maire pourra décider de mettre au vote cette pétition au sein du conseil ou d'organiser une consultation citoyenne sur le sujet, par le biais d'un scrutin.

Proposition 4 . Nommer un adjoint en charge de la participation citoyenne

- La mise en place de nouveaux outils de participation nécessite un portage politique incarné par un élu déterminé à mener à bien ces sujets ;
- Il est donc proposé de nommer un adjoint chargé de l'animation de la participation citoyenne.

Proposition 5 . Mettre en place des réunions de quartier et des commissions extra-municipales

- Aujourd'hui, une des instances privilégiées de la démocratie de proximité est le « conseil de quartier » qui est une obligation pour les communes de plus de 80 000 habitants ;
- Pour les communes plus modestes, il est donc important de faire vivre cette participation avec l'instauration de réunions de quartier pour favoriser l'écoute des habitants et des problématiques rencontrées dans leur vie quotidienne ;
- Installer des commissions extra-municipales dont l'objectif est d'associer les citoyens à la vie de leur commune et de favoriser leur dialogue avec les élus ; non décisionnaires, elles peuvent participer à la réflexion et être une force de propositions pour la mise en place de projets.

Proposition 6 . Installer une boîte à idées en mairie

- La « boîte à idées » en mairie a le mérite de permettre aux citoyens de faire des propositions pour leur commune tout en favorisant l'anonymat ;
- Elle peut aussi servir de plateforme d'entraide et d'échange (sur le modèle de « Le Bon Coin ») pour l'offre de services (co-voiturage, bricolage, etc.) au niveau de la commune.

Sous-thème n°4 . Solidarités et action sociale

Proposition 1 . Mettre en place un service municipal de transport pour les personnes isolées et à mobilité réduite

- Mise en place d'une navette permettant les déplacements du domicile au centre-bourg après réservation ;
- Elle pourrait ne pas avoir la seule vocation de s'adresser aux personnes isolées et à mobilité réduite mais ces dernières doivent être prioritaires au moment de définir les horaires de passage et les lieux d'arrêt.



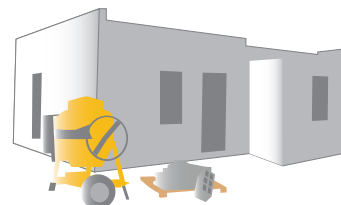
Proposition 2 . Créer une « Maison des aînés et des aidants »

- La Maison des aînés et des aidants peut être un lieu d'implication, d'animation et de projets citoyens. Des aînés et des aidants bénévoles y assurent l'accueil et l'animation, aux côtés des professionnels de santé ;
- Ce lieu permet de se renseigner sur le soutien à domicile, sur le logement et les structures d'accueil et d'hébergement, sur la connaissance de ses droits ;
- Des espaces adaptés (cuisine, salle de bain, chambre, salon...) y sont aménagés pour découvrir les possibilités d'adaptation de son logement.
- Des temps collectifs sont prévus afin d'échanger lors de rencontres autour de la santé, du bien vieillir. Ils permettront de participer à des actions de solidarité ou à des rencontres culturelles ludiques ;
- Il peut également être prévu qu'elle soit un lieu intergénérationnel : des jeunes peuvent y bénéficier de logement à loyer réduit à condition de s'occuper des autres locataires âgés.



Proposition 3 . Fixer un taux de 25 % de logement social dans chaque nouvelle opération de lotissement (loi SRU)

- Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants doivent disposer d'au moins 25 % de logement social d'ici 2025 (loi SRU de décembre 2000) ;
- S'assurer donc que chaque nouvelle opération de lotissement respecte cet équilibre au niveau de la commune.



Proposition 4 . Adapter les bâtiments municipaux aux normes d'accessibilité

- Faire en sorte que les établissements recevant du public (ERP) et notamment les bâtiments municipaux respectent leurs obligations en termes d'accessibilité ;
- Dans le cas contraire, déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale des bâtiments relevant de la municipalité.

Proposition 5 . Nommer un interlocuteur « handicap » en mairie

- En lien avec le Département, compétent en matière d'action sanitaire et sociale, nommer un interlocuteur « handicap » en mairie chargé de s'assurer du respect des obligations de la municipalité en matière de handicap et d'orienter les personnes concernées vers les services compétents ;
- Faire de cet interlocuteur une « courroie de transmission » avec les autres communes de l'intercommunalité en ce qui concerne l'aménagement de l'espace (compétence obligatoire de l'intercommunalité) et les équipements sportifs et culturels (compétence optionnelle de l'intercommunalité).



Sous-thème n°5. Vie scolaire, enfance et jeunesse

Proposition 1 . Créer des bourses pour les jeunes (permis, projets, etc.)

- Mettre en œuvre et alimenter des bourses pour les jeunes de la commune afin de les accompagner dans le passage du permis de conduire ;
- Favoriser l'initiative des jeunes de la commune en leur permettant de bénéficier de moyens humains (par la simple mise en réseau notamment) et financiers pour réaliser leur projet, après étude de ce dernier.

Proposition 2 . Instaurer un conseil municipal des jeunes

- Créer des vocations et susciter l'intérêt autour des enjeux de la citoyenneté nécessitent un accompagnement dès le plus jeune âge ;
- Il est donc intéressant de mettre en place un Conseil municipal des jeunes qui se réunirait une fois par mois et qui, non décisionnaire, serait toutefois consulté sur l'ensemble des projets concernant la commune (et non pas uniquement ceux relatifs à la jeunesse).

Proposition 3 . Installer un espace parents-enfants pour prévenir les risques liés à la vie scolaire (harcèlement, addictions, etc.)

- Instaurer un « espace de la parentalité » animé par des bénévoles formés pour favoriser l'accueil des parents et des enfants rencontrant des difficultés au sein de leur famille ou en milieu scolaire ;
- Il pourrait y être mis en place un « point baby-sitting » à horaires adaptés à destination des parents n'ayant pas les moyens financiers pour s'assurer les services d'une crèche ou d'un.e assistant.e maternel.le ou ayant seulement des besoins sporadiques de garde.



Sous-thème n°6 . Intercommunalité

Proposition 1 . Mettre en place une présidence tournante entre les différentes communes de l'intercommunalité (de l'intercommunalité elle-même ou des commissions qui la composent)

- Impliquer l'ensemble des communes et de leurs habitants à la vie intercommunale nécessite la représentation politique de l'intégralité d'entre elles dans le fonctionnement de cet échelon ;
- Il pourrait donc être institué entre ces communes une présidence tournante (à fréquence annuelle par exemple) de l'intercommunalité ou, en cas de trop grand risque de confusion, des commissions qui la composent ;
- Il serait intéressant qu'un travail soit mené pour que le nombre de présidence et de vice-présidences de l'intercommunalité soit équivalent au nombre de communes qui la composent (domaine de la loi cependant).

Proposition 2 . Assurer une desserte en transports en commun optimale dans l'ensemble des communes qui composent l'intercommunalité

- Agir au niveau intercommunal pour un aménagement équitable de l'offre de transports entre les communes ;
- Faire en sorte que l'intercommunalité ne soit plus seulement un outil de rationalisation mais un véritable espace de coopération et de solidarité.



Proposition 3 . Créer une police intercommunale des transports

- Pour une agglomération, les transports font le lien entre les différentes communes. Or, quand un chauffeur de bus est agressé, le service peut être interrompu ;
- Les agents de cette police des transports sont présents dans et aux abords des trams, des bus, etc. qui composent le réseau de transport. Ils peuvent donc intervenir rapidement et prévenir une interruption du réseau ;
- La création d'une telle police territoriale doit donc permettre de lutter contre le sentiment d'insécurité, mais aussi d'assurer la continuité du service public en protégeant les chauffeurs ;
- Elle présente par ailleurs plusieurs avantages :
 - ses agents sont intercommunaux et peuvent donc être recrutés directement par l'EPCI ou mis à disposition par les communes qui le composent ;
 - son budget est porté en majeure partie par l'intercommunalité ;
 - elle permet une mutualisation des équipements entre les communes de l'EPCI.